

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/03/2015

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (23), à l'exception de M. PALLAIS Gilbert a donné procuration à M. MOMBARD Dominique
Mme GUICHARD Valérie a donné procuration à Mme SGRO Fabienne

Mme GUILHOT Caroline a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Décisions du maire / DIA ;**
2. **Urbanisme ;**
3. **Approbation Compte de Gestion budget général 2014 ;**
4. **Approbation Compte Administratif budget général 2014 ;**
5. **Affectation du résultat budget général 2014 ;**
6. **Vote des taux d'imposition ;**
7. **Vote des subventions ;**
8. **Décision modificative ;**
9. **Vente de l'appartement au-dessus de la poste ;**
10. **Contrat d'entretien du chauffage Mairie et Maison des Associations ;**
11. **Cession parcelle AD 432 à la commune (Jardins du Vercors) ;**
12. **Questions diverses.**

En préambule au conseil municipal Nadine BLAEVOET, directrice de l'ASLH présente son service. L'ASLH a été créé en 1983 sous forme associative (qui sera municipalisé en 1997). Présentation de l'équipe et de ses activités.

*Mme GUILLEMINOT intervient et souligne que c'est un « super service » qui est envié.
Mme BARNERON : les animatrices sont toujours là, disponibles.*

*Monsieur VALLET rappelle que le service a 6 semaines de congé d'été + depuis les TAP, 1 semaine à chaque petites vacances. Il est important de le dire, elles ont des contraintes, elles ne peuvent pas prendre des congés quand elles veulent. C'est un service particulier qu'on ne peut pas comparer aux autres (administratifs ou technique).
Au terme de cet exposé les agents sont vivement félicités et applaudis.*

1. Décisions du maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC16_2015	02/03/2015	DIA VENTE IVR / HABITAT DAUPHINOIS
DEC17_2015	02/03/2015	DIA VENTE IVR / DESANY-PERNIN
DEC18_2015	02/03/2015	DIA VENTE IVR / LAAZIB
DEC19_2015	06/03/2015	DIA VENTE JUVEN / TOURNIER
DEC20_2015	06/03/2015	DIA VENTE FALCIONI / POULENARD
DEC21_2015	12/03/2015	Octroi d'une concession cimetière GOURY JP
DEC22_2015	24/03/2015	DIA VENTE SCI PASCALE / CHANOVE
DEC23_2015	24/03/2015	DIA VENTE IVR / PASTEEL

Le conseil municipal prend acte. Pas d'observations.

2. Urbanisme :

Monsieur BERNARD Patrick, donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

3. Approbation Compte de Gestion budget général 2014 :

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget général de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
 - ⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 pour le Budget général,
 - ⇒ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 1. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 1. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - **Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

4. Approbation Compte Administratif budget général 2014 :

Après que Monsieur le Maire ait présenté le compte administratif de sa gestion pour l'exercice 2014, il quitte la salle et donne la présidence à Monsieur MOMBARD, 1^o Adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

VOTE sans réserve et à l'unanimité le compte administratif 2014 qui lui est présenté et qui fait apparaître les résultats cumulés suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1.917.716,07	2.046.913,28
RECETTES	2.101.635,69	1.973.514,71

5. Affectation du résultat budget général 2014 :

Monsieur MOMBARD déplore le fait que l'appartement de la poste n'ait pas pu être vendu, ce qui pénalise la commune de la somme de 100.000 € et qui explique en grande partie le résultat financier de l'exercice.

Il informe l'assemblée des baisses de la DGF :

- 12.000 € en 2014
- 43.000 € en 2015
- 76.000 € en 2016
- 107.000 € en 2017

Assainissement : - 25.000 € / Eau : - 25.000 € / Redevance SDED : - 60.000 €.

Mais également la baisse des prestations CAF.

Monsieur MOMBARD se félicite que les plus gros investissements ont déjà été réalisés dans la commune.

6. Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire rappelle les options proposées par la commission des finances et présentées lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Il propose une augmentation linéaire des taux d'imposition de 2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation	10,07 %
Taxe foncière (bâti)	15,95 %
Taxe foncière (non bâti)	49,52 %

Ce qui représente une augmentation des taux de 2% par rapport aux taux pratiqués en 2014.

7. Vote des subventions :

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2015 a été voté par le Conseil Municipal. Toutefois, les subventions communales avaient fait l'objet d'un vote global pour la somme de 13.000 € à l'article 6574.

Il propose aux membres présents, compte tenu des demandes reçues, de fixer le montant attribué à chaque organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions communales allouées aux associations pour l'exercice 2015, par 21 voix pour et 2 abstentions :

ASSOCIATION	Pour mémoire Subvention 2014	Subvention 2015
AINES RURAUX	200	200
A N A C R	100	100
AMICALE LAIQUE ROMANS	800	800
ACCA	100	100
CLUB DES AINES	500	500
DONNEURS DE SANG	150	150
ADAPEI LES COLOMBES	50	100
VEMOS	600	600
AMICALE LAÏQUE MOURS	6.000	6.000
ECLAT D'LIRE	1.000	1.000
PARTICIPATION AUX ACTIONS CULTURELLES (Saison culturelle :	2.000	2.000

financement 2 spectacles)		
PREVENTION ROUTIERE	150	150
Divers	2.350	1.300
<i>TOTAL</i>	14.000 €	13.000 €

Dit que le montant total est conforme aux prévisions du budget primitif 2015.

8. Décision modificative :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré vote ces mouvements de crédits à l'unanimité.

9. Vente de l'appartement au-dessus de la poste :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de céder l'appartement communal situé au-dessus du bureau de poste, prise en 2011.

Il rappelle également les différentes démarches pour essayer de trouver un acquéreur. Beaucoup de visites ont été organisées pour des acheteurs potentiels mais aucun jusqu'à ce jour n'a donné suite.

Il rappelle la délibération du 14/01/2015, à la suite de quoi deux propositions concrètes ont été reçues en mairie. Une à 75.000 € et une autre à 80.000 €.

Le maire propose de réaliser la vente avec M. CHERRIER Francis, domicilié à l'immeuble Les Bastides 26540 MOURS St EUSEBE, au prix de 80.000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la vente de l'appartement à M. CHERRIER Francis au prix de 80.000 €,
- **Autorise** le Maire, à solliciter le service des domaines,
- **Autorise** le Maire à faire réaliser le règlement de copropriété nécessaire.

10. Contrat d'entretien du chauffage Mairie et Maison des Associations :

Monsieur le maire rappelle aux membres présents qu'il y a lieu de passer un contrat d'entretien pour la maintenance du chauffage de la « Maison des Associations » et de la « Mairie », à compter du 01.04.2015.

Il donne lecture au conseil municipal des projets de contrats d'entretien.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les propositions de contrat présentées par la Sté SALLÉE dont le siège est à VALENCE.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à les signer.

11. Cession parcelle AD 432 à la commune (Jardins du Vercors) :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 03.09.2013 qui prévoyait la cession de la parcelle AD 389 au groupe ADIS et sa rétrocession pour intégration au domaine public après réalisation de l'opération foncière (lotissement Les Jardins du Vercors).

Il explique que le lotissement est en voie d'achèvement et qu'il s'avère qu'une très petite bande de terrain a été créée entre les lots 1 et 7 et la parcelle AD 389.

Il paraîtrait plus cohérent d'intégrer cette nouvelle parcelle (AD 432) en même temps que la précédente, dans un souci de meilleure gestion de cet espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la topologie des lieux,

- **DECIDE** d'accepter la cession de la parcelle AD 432 d'une superficie de 53 ca destinée à constituer en partie la voirie du lotissement « Les Jardins du Vercors », à l'euro symbolique ;
- **DIT** que la totalité des frais inhérent à cette transaction est à la charge du vendeur ;
- **DIT** que les parcelles AD 389 et AD 432 formeront ainsi la voirie d'accès au lotissement et que celle-ci sera intégrée au domaine public de la commune (la parcelle AD 431 formant la voirie intérieure du lotissement reste propriété des colotis).

12. Questions diverses :

- Reconduction du poste de Mélissa PLACE, en contrat d'avenir ;
- CAUE : présentation de 2 esquisses d'aménagement de la zone de loisirs des Guinches. Les projets seront présentés prochainement aux dirigeants du club de Bicross ;
- 20/06/2015 (matin) : Séminaire sur le thème de l'intercommunalité ;
- Rappel du second tour des élections ce dimanche 29 mars ;
- 28/03 : Festichants de l'Ecole de Musique ;
- 10/04 : Accueil des nouveaux arrivants ;
- 15/04 : Commission scolaire ;

- **Marché public de travaux voirie (2015 à 2018) :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a lancé une consultation pour attribuer les travaux de voirie des quatre années à venir (marché à procédure adaptée avec émission de « bons de commande »). La commission voirie a établi un pré-classement des offres reçues.

Monsieur le Maire donne lecture de son rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres reçues et du rapport du maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de programmer les travaux de voirie à réaliser dans les quatre années qui viennent, sous la forme d'un marché à bons de commande reconductible avec un montant annuel minimum de 25 000 € TTC un montant annuel maximum de 75 000 € TTC (passé en la forme d'un MAPA)

DIT que les crédits sont suffisants au budget de l'exercice 2015 et que les crédits nécessaires pour les années 2016 à 2018 seront ouverts aux budgets concernés.

DECIDE de retenir l'Entreprise CHEVAL Frères, la mieux disante, pour un montant global estimatif de 59.898,25 € H.T (ce montant étant susceptible de variation en fonction des besoins annuels, dans les limites énoncées par le marché).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché avec l'entreprise retenue, et à le reconduire pour les années 2016 à 2018, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

• **Convention stagiaires BAFA à l'ALSH :**

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il y a lieu de définir les termes d'une convention afin de pouvoir accueillir des stagiaires BAFA au sein de l'ALSH.

Il donne connaissance d'un projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE son accord pour l'accueil d'un nombre maximum de 5 stagiaires BAFA par an à l'ALSH, au titre de stagiaires bénévoles non rémunérés ;

APPROUVE les termes de la convention proposée et autorise le maire à la signer avec chaque nouveau stagiaire ;

DIT que les crédits nécessaires au versement des cotisations qui en découlent sont suffisants au budget de l'exercice.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURS Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON Charline
DESSEMOND Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie Absente représentée	GUILHOT Caroline	GUILLEMINOT Karine
JABOULEY Aurélié	JOLIVET Véronique	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert Absent représenté
ROUX Gilles	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	